



COVID-19

INFORMATIONS / ACCOMPAGNEMENT

Le réseau CCI se mobilise pour les entreprises

COMMERÇANTS,

Confinement, aides, relance de votre activité, la CCI Nord Isère se mobilise et vous accompagne

Délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales

Le dispositif d'exonération et de report des cotisations sociales est **renforcé** et **élargi** dans le cadre du confinement afin de couvrir totalement le poids des charges sociales pour les entrepreneurs touchés par la crise du Covid-19 :

- toutes les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement bénéficieront d'une **exonération totale** de leurs cotisations sociales,
- toutes les PME du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport qui restent ouvertes mais qui auraient perdu 50 % de leur chiffre d'affaires auront le droit aux **mêmes exonérations de cotisations sociales patronales et salariales**,
- pour tous les travailleurs indépendants, les prélèvements seront automatiquement suspendus.

En complément de ces mesures, les travailleurs indépendants peuvent solliciter l'intervention de l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) pour la prise en charge partielle ou totale de leurs cotisations ou pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

Reporter vos échéances fiscales

Depuis le 20 octobre, les entreprises peuvent solliciter leur service des impôts des entreprises (SIE) pour demander des **délais de paiement de leurs impôts directs** (hors TVA et prélèvements à la source). De plus, comme annoncé le 12 octobre, l'échéance de taxe foncière due par les entreprises propriétaire-exploitantes de leur local commercial ou industriel est reportée de **3 mois**, sur simple demande.

Vos liens utiles :

- <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/delais-de-paiement-decheances-sociales-et-ou-fiscales-urssaf>
- https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/cabcom/covid19/faq_mesures_aide/20201020-nid_13644_faq_dgfip.pdf